



Communiqué de presse, 5 mai 2020

Pour une reprise responsable et progressive des activités de montagne pour tous.

Le début du déconfinement annoncé pour le 11 mai (si la situation sanitaire ne se dégrade pas) devrait permettre un retour progressif aux activités de nature qui nous sont chères. Depuis plusieurs semaines, la FFCAM y travaille quotidiennement et très activement avec les différents services de l'Etat (ministères, préfectures, et autres services déconcentrés), les propriétaires de refuges (Parcs nationaux, STD), les professionnels de la montagne (guides, accompagnateurs, moniteurs d'escalade, gardiens), le mouvement sportif et les autres fédérations (CNOSF, UCPA, FFME...).

La pratique individuelle.

Excellente nouvelle annoncée par le Premier Ministre : la pratique « des activités sportives individuelles » sera possible à partir du 11 mai en respectant les règles nationales (en extérieur, 10 personnes maximum, respect de la distanciation physique, espaces ouverts et autorisés, distance de 100 km autour du domicile) et les éventuelles règles préfectorales. Des limitations particulières pourront être émises par département, il appartient à chacun de se renseigner. Des recommandations sanitaires communes, activité par activité, sont en cours de finalisation, elles seront communiquées d'ici la fin de la semaine.

Nous recommandons une reprise progressive des activités, à la journée. Le manque d'entraînement, la frustration, et la méconnaissance des conditions en montagne dus aux 8 semaines passées loin des espaces de pratique, sont des éléments défavorables en termes d'accidentalité. Par ailleurs, nous avons toujours le devoir de ne pas surcharger les services hospitaliers ni de mobiliser des équipements et traitements nécessaires de réanimation.

La pratique en club.

Très bonne nouvelle annoncée par la Ministre des sports : les activités associatives pourront reprendre dès le 11 mai, dans les mêmes limites que la pratique individuelle (l'encadrement étant compris parmi les 10 personnes). Les activités en salle sont proscrites et les éventuelles réunions doivent se limiter au strict nécessaire, dans le respect des règles de distanciation physique. Un courrier interne à tous les clubs est en cours de rédaction.

Les manifestations sportives.

Les rassemblements au-delà de 10 personnes ne sont pas autorisés au moins jusqu'au 15 juillet (date pouvant évoluer). L'ensemble des événements fédéraux prévus sur cette période



ont été annulés ou repoussés. Les grands rassemblements ne pourront se tenir avant le mois de septembre.

Les refuges.

Bonne nouvelle également, nous travaillons pour une ouverture possible de certains refuges pour cet été : pas de date précise, les décisions seront prises au cas par cas par les maires et les préfets. Un certain nombre d'aménagements intérieurs facilitant la distanciation physique, ainsi que des règles et des protocoles particuliers sont en cours d'élaboration entre les différents propriétaires et les gardiens. Une communication spécifique sera faite dès que possible. Jusqu'à nouvel ordre au moins, les refuges doivent être réservés exclusivement aux personnes en détresse, afin d'éviter tout risque sanitaire tant que des mesures adaptées ne sont pas mises en place.

A chacun d'être mesuré dans sa pratique avec le sens des responsabilités et ainsi de s'engager pour la sécurité et la sécurité sanitaire de tous.

Nicolas Raynaud, Président FFCAM